

Séance du vendredi 16 décembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

**SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) -
REPONSES AU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PROJET DE
TRAMWAY DU POLE METROPOLITAIN DE ROUBAIX-TOURCOING**

I. Rappel du contexte

Par délibération n° 18 C 0983 en date du 14 décembre 2018, le Conseil de la métropole a lancé la concertation qui a permis d'aboutir au projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).

Par délibération n° 19 C 0312 en date du 28 juin 2019, le Conseil de la métropole a approuvé le bilan de la concertation menée sur le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Transport et l'a adopté à l'unanimité.

Par délibération n° 19 C 0604 en date du 11 octobre 2019, le Conseil de la métropole a autorisé la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Par décision n°2021/93 en date du 7 juillet 2021, la CNDP a demandé l'organisation d'une concertation préalable sur le projet de création d'une ligne de tramway sur le pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing et a désigné M. Christophe Bacholle et M. Jean-Claude Ruyschaert garants de la concertation préalable.

Par délibération n°21-C-0598 en date du 17 décembre 2021, le Conseil de la métropole a adopté les objets et modalités de la concertation préalable relative au projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing et autorisé à procéder à toutes les formalités à intervenir dans le cadre de la concertation.

La concertation préalable s'est déroulée du 21 février au 5 avril 2022.

Les garants de la concertation ont rendu public leur bilan en date du 5 mai 2022.

Par délibération n° 22-C-0167 en date du 24 juin 2022, le Conseil de la métropole a pris acte du bilan établi par les garants et a tiré le bilan du Maître d'Ouvrage de la concertation préalable et confirmé la poursuite du projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing, en tenant compte des orientations et engagements présentés dans le bilan.



Ce bilan du Maître d'Ouvrage a été rendu public le 24 juin 2022 et est consultable sur la plateforme de participation citoyenne de la métropole ainsi que sur le site internet de la CNDP.

Par décision n°2022/78 en date du 6 juillet 2022, la CNDP a pris acte du bilan du Maître d'Ouvrage ainsi que des réponses apportées aux recommandations du bilan des garants de la concertation préalable et a désigné M. Christophe Bacholle garant de la concertation continue pour le projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.

II. Objet de la délibération

La présente délibération vise à présenter les réponses apportées par la MEL aux demandes de précisions du bilan des garants de la concertation préalable sur le projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.

Demandes de précisions du bilan des garants :

Dans le bilan de la concertation préalable remis par les garants le 5 mai 2022, il est demandé au Maître d'Ouvrage de préciser la fréquentation prévisible selon les différents tracés de la branche Roubaix Wattrelos, interrogeant l'opportunité d'une liaison transfrontalière via Herseaux avec le réseau belge (en y intégrant la population étudiante se déplaçant vers l'université de Tournai).

Dans le bilan du Maître d'Ouvrage approuvé par le Conseil de la métropole le 24 juin 2022, est pris l'engagement suivant à horizon de fin 2022 :

Sur le secteur Roubaix-Wattrelos, la MEL approfondit les études de faisabilité d'un tramway afin de préciser les fréquentations attendues et les aménagements éventuels selon les différents tracés, en interrogeant l'opportunité d'une liaison transfrontalière.

Réponses apportées aux demandes de précisions du bilan des garants :

Après avoir tiré le bilan du Maître d'Ouvrage en juin 2022, la MEL a approfondi les études de faisabilité d'un tramway sur le secteur Roubaix-Wattrelos.

Les études complémentaires ont été rendues publiques sur la plateforme de participation citoyenne de la métropole et fait l'objet d'une communication dédiée. Elles sont jointes en annexe à la présente délibération.

Une réunion publique permettant d'échanger avec le public sur ces études s'est tenue le 24 novembre 2022.

Orientations et engagements retenus par la MEL :

Le Maître d'Ouvrage prend en compte dans la poursuite des études sur le projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing les orientations suivantes :

- Axe Roubaix-Wattrelos :
 - Poursuivre les études d'une ligne de tramway entre Roubaix et Wattrelos, l'opportunité d'une liaison en tramway jusqu'à la gare d'Herseaux en Belgique n'étant pas démontrée.
 - Privilégier un tracé de tramway par le boulevard Pierre Mendès-France à Wattrelos et poursuivre les études de faisabilité afin de déterminer le terminus de la ligne en précisant l'offre globale en transports en commun.

Par ailleurs, la MEL prend en compte dans la poursuite des études une localisation du site de maintenance et de remisage du projet de tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing au sein du site des ateliers SNCF sur les communes de Tourcoing et Wattrelos.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver les réponses apportées aux demandes de précisions du bilan des garants de la concertation préalable sur le projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing ;
- 2) de confirmer la poursuite du projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing en tenant compte des orientations et engagements présentés dans la présente délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. Eric MOUVEAU ayant voté contre.